



Genève, le 30 octobre 2015
Aux représentant-e-s des médias

**Communiqué de presse du département de la sécurité et de l'économie (DSE) et du
département des finances (DF)**

**Inauguration de Brenaz+100: cent nouvelles places de détention
disponibles en temps et en heure, dans le cadre budgétaire prévu**

Le conseiller d'Etat Serge Dal Busco, chargé du département des finances (DF), a symboliquement remis cet après-midi la clé de Brenaz+100 à son collègue Pierre Maudet, chargé du département de la sécurité et de l'économie (DSE), lors de l'inauguration de cette extension de l'établissement pénitentiaire de La Brenaz. Cent nouvelles places seront disponibles dès le mois de novembre 2015, comme le prévoyait la planification pénitentiaire du Conseil d'Etat de novembre 2012. Les délais ont été tenus et le budget respecté, malgré une ouverture du chantier retardée par des recours. D'autres travaux, consistant à adapter La Brenaz I, peuvent maintenant débiter. Au printemps 2016, les 168 places de La Brenaz seront pleinement exploitées.

Les places de détention de La Brenaz répondent aux normes fédérales régissant la détention administrative. Dans quelques années en effet, l'ensemble de La Brenaz sera affecté uniquement à ce type de détention. Dans l'intervalle toutefois, l'établissement accueille des détenus en exécution de peine, en vue de soulager la prison de Champ-Dollon; destinée à la détention avant jugement, cette dernière est confrontée à une surpopulation aggravée par le fait que des détenus y purgent leur peine. Le nouvel établissement des Dardelles, qui reste à construire dès 2018 dans le même périmètre, prendra le relais en offrant 450 places d'exécution de peine.

«En dépit des tensions budgétaires, le Conseil d'Etat tient ses engagements et poursuit le déploiement de la planification pénitentiaire qu'il avait adoptée il y a un peu moins de trois ans. Genève rattrape enfin son retard en matière de sous-dotation d'infrastructures carcérales», a souligné le conseiller d'Etat Pierre Maudet. Et cela, dans des délais records: moins de deux ans se sont écoulés entre le vote du crédit d'investissement – l'un des tout premiers de la présente législature – et la mise en exploitation du bâtiment.

D'un coût de 70 millions de francs, Brenaz+100 se veut simple et rationnelle. Elle est reliée en deux endroits au premier bâtiment, comprend quatre ailes de deux à quatre niveaux hors-sol et un niveau en sous-sol. Elle aura nécessité quelque 600 000 heures de travail et impliqué plus de 2500 intervenants sur le chantier.

«Cette construction est une réussite», a déclaré le conseiller d'Etat Serge Dal Busco, qui relève que «l'espace disponible a été très bien utilisé. Les bâtiments sont compacts, fonctionnels et forment un ensemble harmonieux».

Pour toute information complémentaire:

- Exploitation de La Brenaz: M. Laurent Forestier, directeur de la communication de l'office cantonal de la détention, DSE, T. +41 22 327 94 12 ou +41 79 240 83 67;
- Construction de Brenaz+100: M. Henri Roth, secrétaire général adjoint chargé de communication, DF,

T. +41 22 327 98 22 ou +41 76 616 70 77.